



# La lettre de la Caf de Saône-et-Loire

**BLOG.CAF71.FR**

**> Informations, actualités, événements.**  
**En direct**  
avec votre  
**Caf**

Si vous voulez être en contact direct avec la caisse d'Allocations familiales de Saône-et-Loire, rendez-vous sur son blog officiel. «Vies de famille» vous en dit plus sur ce nouveau site d'informations.



## POURQUOI ? CE BLOG

**E**n juillet 2010, la Caf de Saône-et-Loire s'est lancée dans l'aventure du web 2.0 et a créé son blog professionnel «Ma famille en Saône-et-Loire». Un seul objectif : mieux relayer l'information de proximité ... tout en facilitant l'échange avec les internautes pour recueillir les attentes et partager des expériences. Au quotidien, le blog est animé par une équipe d'experts de la caisse d'Allocations familiales en contact régulier avec les 85000 allocataires du département. Ce sont les techniciens conseils qui vous accueillent dans nos locaux en répondant au téléphone et étudient vos dossiers. Ce sont aussi des travailleurs sociaux qui sont à l'écoute de vos préoccupations. Ce sont encore les conseillers territoriaux qui travaillent avec les communes au développement des équipements collectifs (multi-accueils, centres de loisirs, centres sociaux,...). Ensemble, nous voulons vous rendre la vie plus facile...en mettant à votre disposition des informations fiables, concises, facilement consultables et agréables à lire !



## TOUT SAVOIR SUR..

# le blog «Ma famille en Saône-et-Loire»

LE BLOG OFFICIEL DE LA CAF DE SAÔNE-ET-LOIRE A ÉTÉ CRÉÉ EN COMPLÉMENT DU SITE INTERNET WWW.CAF.FR.

**S**i le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr) vous permet de consulter depuis chez vous votre dossier, de vous informer sur les prestations ou télécharger des formulaires, éditer des attestations, le blog de la Caf est, quant à lui, dédié aux aides et services d'action sociale destinés aux familles du département.

### Des thèmes pour les parents

Les articles qui sont mis en ligne sont toujours en lien avec les préoccupations quotidiennes des familles et abordent les thématiques suivantes : être parent, le temps libre, le logement. Ils sont rédigés par des experts de la Caisse d'allocations familiales qui sont en relation quotidienne avec les allocataires. Par exemple c'est par le blog que les familles vont pouvoir suivre le déroulement de la campagne Chèques vacances 2012...

### Zoom sur l'actu locale et les actions partenariales

Le blog s'adresse également aux partenaires locaux (collectivités territoriales, associations,...) qui développent des équipements pour la petite enfance et la jeunesse ou qui proposent des services pour faciliter la vie quotidienne des allocataires et de leurs enfants. Le blog est aussi un bon moyen d'en savoir plus sur l'actualité de la Caf et de ne pas passer à côté d'une information. Pour cela, sachez que vous pouvez vous abonner par email pour recevoir automatiquement un message d'alerte à chaque parution.

### Et vous, vous en pensez quoi ?

Le blog vous donne la possibilité de réagir à certains articles, de laisser des commentaires, de partager cette information avec d'autres personnes. Dites nous ce que vous en pensez ... pour que le blog de la Caf devienne... votre blog !

**Près de 57000**  
**internautes** sont  
venus visiter le  
blog de la Caf

## WWW.CAF.FR / ESPACE «MON COMPTE»

# Communiquez-nous votre adresse mail !

ELLE PERMETTRA AINSI À VOTRE CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE VOUS INFORMER PLUS RAPIDEMENT.



**Q**uand votre Caf vous le propose ou lorsque vous allez consulter votre dossier sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr), n'hésitez pas à nous indiquer votre adresse électronique ou à la modifier si vous en avez changé récemment. Pour cela, rendez-vous dans la rubrique «Ma situation» de l'espace «Mon compte».

En effet, cela permet à votre Caf de vous informer rapidement sur l'évolution de vos droits ou sur la nécessité d'effectuer une démarche concernant vos prestations. La caisse d'Allocations familiales gagnera

du temps et vous aussi par la même occasion.

Soyez sans crainte, les adresses mail communiquées à votre Caf ne sont pas transmises à des tiers.

### Un accès sécurisé

Avec la prochaine mise en ligne du nouveau site [www.caf.fr](http://www.caf.fr), votre adresse mail sera alors nécessaire pour accéder à toutes les démarches en ligne. Elle vous sera systématiquement demandée pour entrer dans votre espace personnel de façon sécurisée.



## VOTRE ACCÈS À «MON COMPTE»

- **Numéro allocataire et code confidentiel**, ils sont indispensables pour consulter votre dossier dans l'espace «Mon compte» du [www.caf.fr](http://www.caf.fr). Ces codes d'accès personnels sont indiqués sur votre carte allocataire ainsi que sur tous les courriers que la Caf vous adresse.



## EN BREF

### INTERNET

## Gare aux mails frauduleux

**Vous avez peut-être été destinataire d'un mail vous demandant votre numéro de carte bancaire.** Sachez que la Caf ne demande jamais cette information ni sur un site Internet, ni par mail, ni par téléphone. Aussi, si vous recevez ce type de message, n'y répondez pas et supprimez-le immédiatement de votre messagerie.



### BOURGOGNE

## Création d'un blog régional

**Pour vous tenir toujours plus informés sur les dernières nouveautés réglementaires, les actions et interventions locales dans les 4 départements**, les Caf de Bourgogne se sont associées et ont créé un blog régional appelé «Questions de Caf en Bourgogne». Il a été conçu en lien avec de nombreux sites qui vous sont utiles dans la vie de tous les jours. <http://blog.caf-bourgogne.fr>

### RÉSEAUX SOCIAUX

## La Caf présente sur Facebook

**Après avoir créé son blog officiel, la Caf de Saône-et-Loire innove... et tente l'aventure Facebook.**

Ainsi, vous pouvez suivre l'actualité de votre Caisse d'allocations familiales. N'hésitez pas à nous dire si vous aimez et à partager certains articles avec vos amis ! [www.facebook.com](http://www.facebook.com)





### MON-ENFANT.FR

DES RUBRIQUES À VOTRE SERVICE POUR VOUS AIDER À FAIRE GARDER

#### Une rubrique «Conseils»

Elle rassemble des informations pratiques destinées aux parents ou aux assistantes maternelles et traitées sous forme de questions-réponses. Quelques exemples de questions : «Mon enfant va rentrer à l'école maternelle, qui peut le garder ?», «J'envisage une garde à domicile partagée, ai-je droit à une aide de la Caf ?», «Je vais reprendre mon travail, où faut-il s'adresser pour trouver un mode d'accueil ?»

De nouvelles questions viendront progressivement enrichir le site abordant d'autres thèmes correspondant aux préoccupations des familles ou aux professionnels de la petite enfance

#### Un moteur de recherche

Il permet de trouver les solutions de garde existantes près de votre domicile ou de votre lieu de travail.

#### Un espace «Métiers»

Il vous informe sur les formations des professionnels de la petite enfance et de la jeunesse, les qualifications exigées et leur rôle auprès des enfants.

## ASSISTANTES MATERNELLES

# En ligne sur le site mon-enfant.fr

EN SAÔNE-ET-LOIRE, LES ASSISTANTES MATERNELLES CONSTITUENT LE 1ER MODE DE GARDE.

**C**rèche ? Halte-garderie ? Garde à domicile ? Pour les parents, trouver un mode de garde peut s'apparenter à un véritable casse-tête.

Pour faciliter vos démarches et vous faire gagner du temps, le site mon-enfant.fr (1er site national de recherche d'un mode de garde) recense bon nombre d'informations.

### 3.000 assistantes maternelles référencées

A partir d'un moteur de recherche, vous pouvez, depuis chez vous, disposer de la liste des assistantes maternelles agréées par le service de PMI (Protection maternelle et infantile) et consulter en direct leurs coordonnées (adresse et téléphone). Cette liste reste également disponible auprès de votre mairie ou directement auprès de la PMI.

En tant que parent employeur, vous pouvez également accéder à des informations pratiques telles que les aides financières, les

formalités à accomplir, le contrat de travail et le salaire ou la formation continue de votre assistante maternelle.

Sachez aussi qu'il existe, dans le département, des Relais assistantes maternelles, auxquels vous pouvez vous adresser. Ce sont des lieux d'information et d'échanges à la fois pour les parents et les assistantes maternelles. N'hésitez pas à les contacter !



### À NOTER

➤ **La Saône-et-Loire compte 48 relais assistantes maternelles.** Retrouvez leur adresse sur mon-enfant.fr !